

ESAÏE

CHAPITRE 65

Introduction

Après l'annonce de l'exil dans le chapitre 39, Dieu a annoncé son projet d'avenir pour Israël, centré sur la nouvelle Jérusalem. Ceci pose la question de comment un peuple pécheur pourrait habiter dans le royaume éternel de Dieu où le péché n'existe pas. La réponse de Dieu est d'envoyer son Serviteur pour prendre sur lui le péché du peuple de Dieu et leur donner sa justice. Mais pour l'instant, cela reste bien loin de la réalité du peuple de Dieu, qui se demande pourquoi Dieu n'intervient pas et s'il est réellement capable de le faire. Dieu souligne à nouveau que les jugements sont la conséquence du péché du peuple, et non pas signe de faiblesse de sa part ; mais que par grâce il sauvera une reste du peuple.

v.1 :

Dieu montre la grandeur de sa grâce en soulignant d'abord le salut de gens d'autres nations – donc le problème n'est clairement pas au niveau de la capacité de Dieu de sauver (Esa. 59 : 1). Ceci souligne la grâce de Dieu en prenant l'initiative (cf. Jn 15 : 16), ainsi que l'aspect universel de son plan. Israël avait reçu l'appel non pas d'être le seul peuple sauvé et ayant une relation avec Dieu, mais de permettre aux autres nations de connaître le Dieu d'Israël (cf. Esa. 48 : 1 ; 56 : 3, 6 & 7 ; Rom. 10 : 19 – 21). Donc ce qui s'opposaient au ministère de l'apôtre Paul, par exemple, avait mal compris l'Ancien Testament (cf. Jon. 3 : 10 – 4 : 3).

vv.2 – 5 :

Les problèmes d'Israël sont dus à leurs propres péchés (Esa. 59 : 2). Dieu leur a proposé sa grâce autant qu'aux autres nations, allant jusqu'à plaider avec eux (cf. 2 Cor. 5 : 18 – 20), mais sans qu'ils répondent (Ezék. 3 : 4 – 7 ; cf. Matt. 11 : 20 – 24). Au contraire, au lieu de répondre à la grâce de Dieu en obéissant à ses commandements, ils ont choisi de suivre leur chair (Esa. 53 : 6 ; Jér. 7 : 24 ; cf. Jac. 1 : 14). Ainsi, ils ont enfreint toutes les lois de sainteté, cultuelles et culturelles. Dieu avait dit que les sacrifices devaient avoir lieu uniquement au temple à Jérusalem (Deut. 12 : 5 – 7 ; cf. v.7 ; Jér. 2 : 20), et même avant cela, un autel devait être fait de pierres brutes (Deut. 27 : 5 & 6). En plus, le peuple juif ne devait pas toucher des morts (Nomb. 19 : 11 – 13), ni consulter les morts (Deut. 18 : 9 – 11), mais devait respecter les lois sur la pureté alimentaire (Lév. 11 : 7, 29 – 40).

Pire encore, ils n'ont pas voulu entendre des reproches de la part de Dieu (cf. Esa. 30 : 9 & 10 ; Jér. 11 : 21 ; Am. 7 : 16 ; Mic. 2 : 6), car ils étaient convaincus de leur propre sainteté (cf. Rom. 1 : 28 – 32).

vv.5 – 7 :

Dieu, par contre, ne partageait pas leur opinion concernant leur sainteté (cf. Rom. 1 : 18). Il a bien noté tous leurs péchés, ainsi que leur châtiment (cf. Apoc. 20 : 11 – 15). Il souligne en particulier leur idolâtrie (1 Rois 14 : 22 & 23 ; 2 Rois 16 : 2 – 4).

vv.8 – 10 :

Dieu annonce qu'il sauvera néanmoins une reste parmi le peuple d'Israël. Esaïe poursuit l'image employée dans Esa. 63 : 3 pour parler du jugement de Dieu contre son peuple. Des grappes d'où coulait du jus lors de la récolte n'étaient pas envoyées au pressoir ; leur vin pressé à la main était

particulièrement apprécié. Dieu annonce que par amour pour son peuple, il ne l'abandonnera pas complètement mais sauvera tous ceux qui le cherchent (cf. Rom. 9 : 6 – 8 ; 11 : 1 – 5). Ainsi, les enfants de la promesse hériteront le royaume éternel de Dieu. Saron et la vallée d'Acor représente surtout la totalité du pays de Dieu.

vv.11 & 12 :

Dieu montre à nouveau sa justice en punissant ceux de son peuple qui se rebellaient contre lui. Ils avaient les mêmes bénédictions et possibilités que les élus (cf. Rom. 9 : 4 & 5) mais ils refusaient d'écouter. Ainsi, ce n'était pas Dieu qui les abandonnait, mais eux qui abandonnaient Dieu pour adorer des faux dieux : Gad et Meni étaient les divinités de la fortune et du destin. Esaïe emploie donc un jeu de mots en annonçant que Dieu destine les adorateurs de la divinité du destin à la mort.

vv.13 – 15 :

Dieu contraste le sort de ses serviteurs avec celui des rebelles (cf. Luc 6 : 20 – 26 ; 1 Pi. 2 : 7 – 10).

vv.16 & 17 :

Ainsi, seul l'Eternel, le vrai Dieu, sera adoré dans son royaume éternel. Il sera reconnu comme le Dieu qui réalise ses promesses envers son peuple (cf. 2 Cor. 1 : 20). L'aspect fondamental sera la réalisation de sa promesse de vaincre définitivement le péché et la mort et de recréer un univers qui n'est plus atteint des conséquences du péché (Apoc. 21 : 1 – 7). Tout sera renouvelé (cf. Gen. 1 : 1) et tout sera tellement meilleur que les citoyens de cette nouvelle Jérusalem ne penseront plus à la création précédente.

vv.18 & 19 :

Dieu invite son peuple à se réjouir déjà (par la foi), sachant que la joie sera l'état normal dans la nouvelle création. En plus, Dieu lui-même se réjouira de (et avec) cette nouvelle création. Tout ce qui pourrait causer la tristesse aura disparu (Apoc. 21 : 4).

v.20 :

En particulier, la mort n'existera plus. Esaïe emploie une formule poétique pour souligner que toute la société de ce royaume vivra au-delà des espérances de la création actuelle – seul le pécheur n'en bénéficiera pas.

vv.21 – 23 :

Ainsi, personne ne mourra sans voir le fruit de ses œuvres (cf. Esa. 40 : 6 – 8), et dans un passage qui reflète les malédictions de la loi (Deut. 28 : 30 ; Am. 5 : 11) Esaïe souligne qu'il n'y aura aucune crainte de perdre ce qu'on aura. Toutes les générations du peuple de Dieu vivront sous la bénédiction de Dieu.

v.24 :

Il y aura une communion parfaite entre Dieu et son peuple qui dépassera même l'avant-goût que nous avons par le Saint Esprit (cf. 1 Cor. 13 : 12 ; 1 Jn 5 : 14 & 15).

v.25 :

Ce ne sera pas seulement le peuple de Dieu qui échapperont à la mort – elle n'existera plus dans toute la nouvelle création (Rom. 8 : 18 – 23 ; Esa. 11 : 6 - 9).